

30^e ANNÉE

2^e Série : N° 74

15 Mai 1939

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes, 7

L'ÉCOLE

11, rue de Sèvres - PARIS

publie pour l'enseignement
du 1^{er} degré
le journal pédagogique

"L'ÉCOLE"

publie pour l'enseignement
du 2^e degré
le journal pédagogique

"COLLÈGE"

Spécimens gratuits sur demande.

Elle organise tous les ans un Concours National de

Devoirs de Vacances

Elle a édité tous les Manuels des classes enfantines, des Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur et classe de fin d'études. Vous trouverez donc chez elle tous les

Manuels du premier degré

Vous y trouverez aussi tous les livres des classes de 6^e, 5^e et 4^e et bon nombre de

Manuels du second degré

La société "L'École" vous fournira aussi

Le matériel scolaire Les fournitures de bureau, etc.

Demandez ses catalogues, 11, Rue de Sèvres.
Ils vous seront adressés gracieusement.

A Écoles catholiques, livres catholiques

30^e ANNÉE

2^e Série : N° 74

15 Mai 1939

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Avis

Prière aux Instituteurs et Institutrices qui, lors de la Conférence du 2^e trimestre, ont pris la brochure éditée à Saint-Brieuc et donnant des indications sur le nouveau C. E. P., sans l'avoir pour encore payée, d'en envoyer le prix, soit 5 fr. 50, à M. Salomon, et au plus tôt, s'il vous plaît.

Livrets de Caisse d'Épargne

La Caisse d'Épargne de Morlaix me communique qu'elle délivrera des livrets aux élèves reçus au Certificat d'Études. Celle de Brest a institué un concours spécial.

Cours de défense passive

M. le capitaine de vaisseau, chef de la S. D., caserne Guépin, Brest, me fait savoir que les frais seront très probablement remboursés aux Instituteurs et Institutrices qui se sont déplacés pour les cours de D. P. dans les centres de Quimper et de Landerneau, cours supprimés sans qu'on ait eu le temps de prévenir les intéressés.

Prière à ceux qui ont eu des frais, d'expédier à l'adresse ci-dessus le détail de leurs dépenses, en séparant bien les frais du voyage des autres ; on prie aussi d'indiquer la distance kilométrique de votre résidence au lieu de la réunion décommandée.

Désormais vous serez invités par lettres individuelles, donc plus de risques de voyage inutile.

O. SALOMON.

Bulletin Départemental

M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu décider que les Ecoles libres peuvent désormais s'abonner au *Bulletin Départemental*. Le prix de l'abonnement est 25 francs, et le montant doit être adressé à M. Le Bihan, 67, avenue de Kergoat-al-Lez, Ergué-Armel par Quimper. Les abonnements partent du 1^{er} Octobre de chaque année. Ceux qui désireraient s'abonner tout de suite auraient à verser 25 fr. + 8 fr. = 33 francs et leur abonnement expirerait le 1^{er} Octobre 1940.

Brevets de Capacité

Notez bien que les candidats devront obligatoirement apposer des timbres sur leur demande d'inscription : les timbres, en vente dans les bureaux de l'Enregistrement et chez les receveurs buralistes, seront oblitérés par le service des examens au moment de l'inscription des candidats. Il ne sera plus délivré de certificats d'inscription, les candidats n'auront à présenter que leur convocation en entrant dans la salle des examens.

BREVETS DE CAPACITÉ

1^o *Brevet élémentaire (centres de Brest et de Quimper).*

Age : 15 ans au 1^{er} Janvier 1939.

1^{re} session. — Date de l'examen : 3 Juillet. Clôture du registre d'inscription : 3 Juin.

2^o session. — Date de l'examen : 28 Septembre. Clôture du registre d'inscription : 28 Août.

AVIS. — Les dossiers complets des candidats devront parvenir à l'Inspection Académique avant la clôture du registre d'inscription. Toute demande tardive, sauf cas de force majeure dûment établi, sera refusée.

Les candidats au B. E. doivent obligatoirement se faire inscrire dans le département où ils ont fait leurs études. Toutefois, au cas de changement de résidence, des autorisations spéciales peuvent être accordées par M. le Recteur. Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du relevé de notes ou du diplôme.

2^o *Brevet supérieur (centre unique de Quimper).*

1^{re} session. — 3^o partie : 26 Juin. Clôture du registre d'inscription : 27 Mai.

2^o session. — 3^o partie : 2 Octobre. Clôture du registre d'inscription : 2 Septembre.

Pièces à produire pour la 1^{re} inscription :

1^o Une demande sur timbre ;

2^o Un acte de naissance sur timbre (ayant moins de 3 mois de date) ;

3^o Le diplôme de B. E.

3^o *Brevet d'enseignement primaire supérieur.*

Age : 15 ans au 1^{er} Janvier 1939.

a) Sections spéciales.

1^{re} session. — Date de l'examen : 22 Juin. Clôture du registre d'inscription : 20 Mai.

2^o session. — Date de l'examen : 9 Octobre. Clôture du registre d'inscription : 9 Septembre.

b) Section générale.

1^{re} session. — Date de l'examen : 3 Juillet. Clôture du registre d'inscription : 3 Juin.

2^o session. — Date de l'examen : 28 Septembre. Clôture du registre d'inscription : 28 Août.

Les candidats qui se présentent à la fois au B. E. et au B. E. P. S. ne font qu'une seule demande d'inscription. Une fiche du modèle ci-dessous et du même format que la demande sera jointe au dossier :

Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur.
(Section générale).

Nom du candidat :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Ecole fréquentée :

Langue vivante choisie :

Travail manuel (épreuve choisie) :

Le candidat est-il boursier ?

Centre choisi :

Le candidat se présente-t-il en même temps au B. E. ?

EXAMENS DU B. E., DU B. E. P. S.
(SECTION GÉNÉRALE ET SECTIONS SPÉCIALES)
ET DU BREVET SUPÉRIEUR

Droits d'examen.

Aux termes du décret du 28 Février 1939, les droits d'examen fixés par l'art. 3 de la loi du 26 Février 1887 et par l'art. 14 de la loi du 12 Août 1919 sont acquittés, à la diligence des candidats, par l'apposition de timbres mobiles du modèle institué par le décret du 9 Juillet 1925, sur la demande qu'ils adressent à l'autorité compétente (10 fr. pour le B. E., 10 fr. pour le B. E. P. S., 20 fr. pour le B. S.).

Les timbres sont immédiatement oblitérés soit par l'apposition de la signature à l'encre noire de l'autorité compétente et de la date de l'oblitération, soit par l'apposition d'un cachet réglementaire appliqué à l'encre grasse.

L'oblitération est faite de telle manière que la signature ou l'empreinte figure partie sur la demande et partie sur le timbre mobile.

En conséquence, il ne sera plus adressé de certificats d'inscriptions en vue de la délivrance de la quittance correspondant au versement des droits d'examen.

Par contre, à chaque demande d'inscription à l'un des examens ci-dessus mentionnés devra être jointe une fiche du modèle ci-dessous, établie par le candidat ou la candidate (demi feuille).

Cette fiche sera retournée dès réception du dossier complet et servira de certificat d'inscription.

Pour le renvoi de cette fiche, les candidats et candidates se présentant librement devront joindre une enveloppe timbrée portant leur adresse personnelle.

Il en sera de même pour tous les candidats et candidates de la 2^e session qui ne pourront, en effet, pendant les vacances, recevoir leur fiche d'inscription par l'intermédiaire du chef de l'établissement scolaire qu'ils ont fréquenté.

Fiche d'inscription à l'examen du.....

Ecole de :

Nom et prénoms :

Le dossier d'inscription a été reconnu complet à l'Inspection Académique du Finistère le.....

Examens du Certificat d'Etudes Primaires
en 1939

NOTE DE L'INSPECTEUR DIOCÉSAIN. — *Je rappelle que le nouveau programme du C. E. P. comporte un exercice simple de dessin (croquis coté, ou dessin à vue pour les garçons) ; un exercice simple de dessin ou de couture pour les filles : remarquez la valeur de ce ou.*

Des indications sur la façon d'interpréter les programmes et quelques exemples de question d'examen ont été publiés pour le Finistère. La brochure est rééditée, la demander à M. Guivarc'h, libraire, rue Kéréon, Quimper.

A. — INSCRIPTION DES CANDIDATS

MM. les Instituteurs et Mmes les Institutrices des écoles publiques ou privées sont invités à faire parvenir, avant le 14 Mai, à M. l'Inspecteur primaire de leur circonscription, la liste, établie conformément au cadre ci-dessous, des candidats au certificat d'études primaires (art. 255 de l'arrêté du 1^{er} Février 1924).

Commune de..... Ecole de

N ^o d'ordre	Nom et prénoms	Date de la naissance	Lieu de naissance		Domicile des Parents	Signature des Candidats
			Com- mune	Départe- ment		

Fait à, le 19

Vu et certifié :

Le Maire,

L'Institut,

Peuvent être admis à subir l'examen :

1^o Les enfants âgés de 12 ans révolus au 31 Décembre 1939.

2^o Les enfants âgés de 11 ans révolus, candidats à l'inscription provisoire sur les registres de l'Inscription maritime. Ces candidats auront à produire un certificat délivré par l'Administration de l'Inscription maritime. (Circulaire du 4 Décembre 1926, bulletin n^o 160, page 360.)

Le bulletin de naissance de chaque candidat devra être joint à la liste d'inscription.

Les pères de famille dont les enfants ne suivent aucune école fourniront au Maire de la commune les indications permettant à ce Magistrat d'établir lui-même, pour ces enfants, l'état ci-dessus, à adresser à M. l'Inspecteur Primaire.

Nota. — Les candidats et candidates devront apporter, le jour de l'examen, une liste d'au moins cinq morceaux de chant. Le texte des paroles de ces chants et, autant que possible, le texte musical seront présentés à la Commission.

Le registre d'inscription sera irrévocablement clos pour tous les centres le 14 Mai, dernier délai. Après cette date, aucune demande ne sera reçue.

L'horaire des épreuves a été fixé ainsi qu'il suit :

Appel à 7 h. 40. (A 7 heures, à Brest.)

Composition française : de 8 h. à 8 h. 50 ;

Dictée : de 9 h. à 9 h. 40 ;

Calcul : de 10 h. à 10 h. 50 ;

Sciences, histoire, géographie : de 11 h. à 11 h. 30 ;

Dessin : de 14 h. 30 à 15 h. 20 ;

Lecture et chant : à partir de 15 h. 30.

B. — DATES ET CENTRES DES EXAMENS

1^{re} Circonscription de Brest

+ 9 Juin. — Porspoder, garçons et filles, école de garçons (canton de Ploudalmézeau).

+ 14 Juin. — Saint-Renan, garçons et filles, école de filles.

+ 17 Juin. — Crozon, garçons et filles, école de garçons.

1^o Juin. — Brest (appel à 7 heures).

1^{er} canton : garçons, place Sanquer.

2^e canton, ville : garçons, rue Michelet.

2^e canton, banlieue : garçons, place Guérin.

3^e canton : garçons, rue de la Communauté.

1^{er} canton : filles, place Sanquer.

2^e canton, ville : filles, rue Duquesne.

2^e canton, banlieue, ville : filles, rue Danton.

3^e canton : filles, place Dixmude.

Ruraux : Bohars, Le Conquet, Gouesnou, Guilers, Plougonvelin, garçons et filles, rue Monge.

+ 30 Juin. — Ouessant, garçons et filles, école de garçons, à midi.

2^e Circonscription de Brest

- + 2 Juin. — Plouvien.
- + 3 Juin. — Le Relecq-Kerhuon.
- + 5 Juin. — Sizun.
- + 6 Juin. — Daoulas.
- + 7 Juin. — Landerneau, garçons.
- + 10 Juin. — Landerneau, filles et ruraux.
- + 12 Juin. — Landivisiau.
- + 13 Juin. — Lannilis, sauf Guissény et St-Frégant.
- + 14 Juin. — Lesneven I : écoles de Lesneven, Ploudaniel, St-Méen, Trégarantec, Le Folgoët, Kernouës.
- + 17 Juin. — Lesneven II : écoles de Kerlouan, Gouven, Brignogan, Plounéour-Trez, Plouider, Guissény, Saint-Frégant.
- + 19 Juin. — Ploudiry.
- + 21 Juin. — Plouescat.
- + 23 Juin. — Plougastel-Daoulas.

Circonscription de Châteaulin

- + 2 Juin. — Argol, garçons et filles.
- + 5 Juin. — Pleyben, garçons et filles.
- + 7 Juin. — Le Faou, garçons et filles.
- + 9 Juin. — Châteauneuf, filles.
- + 10 Juin. — Châteauneuf, garçons.
- + 12 Juin. — La Feuillée, garçons et filles.
- + 14 Juin. — Brasparts, garçons et filles.
- + 16 Juin. — Carhaix, filles.
- + 17 Juin. — Carhaix, garçons.
- + 20 Juin. — Châteaulin, écoles rurales, garçons et filles.
- + 21 Juin. — Châteaulin, garçons et filles de Châteaulin et de Pont-de-Buis.

Circonscription de Morlaix

- + 25 Mai. — Plouzévédé.
- + 26 Mai. — Saint-Pol-de-Léon, filles.
- + 31 Mai. — Taulé.
- + 2 Juin. — Saint-Pol-de-Léon, garçons.
- + 3 Juin. — Lanmeur.
- + 7 Juin. — Plouigneau.
- + 12 Juin. — Morlaix, filles, garçons et ruraux.
- + 19 Juin. — Pleyber-Christ.
- + 22 Juin. — Roscoff.
- + 26 Juin. — Huelgoat, filles.
- + 28 Juin. — Huelgoat, garçons.

1^{re} Circonscription de Quimper

- + 31 Mai. — Plonéour-Lanvern (garçons) : communes de Plonéour, Kerbascol, Pouldreuzic, Plovan, Tréguenec, Tréogat.

2 Juin. — Plogastel-Saint-Germain (garçons) : communes de Plogastel, Plozévet, Peumerit, Guiler, Gourlizon, Landudec et Plonéis.

3 Juin. — Plogastel-Saint-Germain (filles) : tout le canton.

5 Juin. — Audierne, garçons, agricoles : communes d'Esquibien, Cléden-Cap-Sizun, Plouhinec.

6 Juin. — Audierne, garçons, maritimes : communes d'Audierne, Poulgoazec, Primelin, Plogoff, Ile-de-Sein.

7 Juin. — Audierne, filles : communes d'Audierne, Poulgoazec, Esquibien, Primelin, Plogoff, Ile-de-Sein.

9 Juin. — Pont-Croix, garçons, agricoles : communes de Pont-Croix, Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Meilars, Mahalon.

10 Juin. — Pont-Croix, filles : communes de Pont-Croix, Meilars, Mahalon, Plouhinec, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden, Goulien.

12 Juin. — Douarnenez, garçons, agricoles.

13 Juin. — Douarnenez, garçons, maritimes : communes de Douarnenez, Tréboul, Pouldavid.

14 Juin. — Douarnenez, filles, rural : toutes les communes du canton, sauf Douarnenez.

16 Juin. — Douarnenez, filles, ville.

20 Juin. — Quimper, garçons, rural.

21 Juin. — Quimper, filles, rural.

23 Juin. — Quimper, filles, ville.

24 Juin. — Quimper, garçons, ville.

2° Circonscription de Quimper

31 Mai. — Fouesnant, filles.

2 Juin. — Rosporden, rural.

3 Juin. — Pont-l'Abbé, rural, filles.

5 Juin. — Plonévez-Porzay.

7 Juin. — Pont-l'Abbé, nautique.

9 Juin. — Kéerty-Penmarch, garçons.

12 Juin. — Briec-de-l'Odét.

14 Juin. — Penmarch, filles.

16 Juin. — Fouesnant, garçons.

17 Juin. — Pont-l'Abbé, ville.

19 Juin. — Coray.

21 Juin. — Rosporden, ville.

23 Juin. — Pont-l'Abbé, rural, garçons.

Circonscription de Quimperlé

26 Mai. — Pont-Aven, garçons et filles : écoles de Pont-Aven, Névez, Nizon, à l'école des garçons.

31 Mai. — Scaër, filles : écoles de Scaër, Coadry, Saint-Adrien, Plascaër, Saint-Paul, à l'école des filles.

2 Juin. — Riec-sur-Bélon, garçons et filles : écoles de Riec et Moëlan (bourg), à l'école des garçons.

3 Juin. — Scaër, garçons : écoles de Scaër, Saint-Adrien, Plascaër, Saint-Paul, Coadry, à l'école des garçons.

5 Juin. — Clohars-Carnoët, garçons et filles : écoles de Clohars, Doëlan, Saint-Maudet, Saint-Thamec, Brienneau, Kergroës, à l'école des garçons.

7 Juin. — Quimperlé, rural, garçons et filles : écoles de Baye, Mellac, Tréméven, Arzano, Locunolé, Rédéné, Guilligomarch, Querrien, La Clarté, Bellefontaine, à l'école des garçons.

9 Juin. — Concarneau, rural, garçons et filles : écoles de Beuzec-Conq (bourg), La Boissière, Lanriec (bourg), Melgven, à l'école des filles.

12 Juin. — Bannalec, rural, garçons et filles : écoles de St-Cado, St-Jacques, Eglise-Blanche, Kernével, Le Moustoir, Le Trévoux, St-Thurien, à l'école des garçons.

14 Juin. — Concarneau, ville, garçons : écoles de Concarneau, Lanriec, (Le Passage), Beuzec-Conq (Le Lin), à l'école des garçons.

16 Juin. — Trégunc, garçons et filles : écoles de Trégunc, St-Philibert, à l'école des filles.

19 Juin. — Bannalec, ville, garçons et filles : à l'école des filles.

21 Juin. — Quimperlé, ville, filles : à l'école des filles.

23 Juin. — Concarneau, ville, filles : écoles de Concarneau, Beuzec-Conq (Le Lin), Lanriec (Le Passage), à l'école des filles.

21 Juin. — Quimperlé, ville, filles : à l'école des filles, garçons.

Loi sur les Accidents du Travail

La loi sur les accidents du travail ne concernant que les salariés, et notre personnel, sauf quelques rares exceptions, n'étant pas salarié, nous ne sommes pas assujettis à cette loi. D'autre part elle donne une telle tranquillité pour l'avenir, que nous avons cru bon de vous engager à en profiter. Voilà pourquoi nous avons jugé utile de chercher une Compagnie qui pût couvrir les risques sans trop obérer le budget de l'école.

En groupant dans la même police toutes les écoles du diocèse, nous avons obtenu des conditions très avan-

tageuses de la Compagnie « La Nationale », il n'en coûtera à chaque école que 18.50 par an, par personne assurée (timbres compris).

Mettez dans l'assurance tous les maîtres ou maîtresses, moniteurs ou monitrices, laïcs et les prêtres séculiers (non compris religieux et religieuses).

Chaque école devra adresser avant le 15 Octobre de chaque année, autant de fois la cotisation qu'il y aura de personnes assurées. Au dos du mandat carte, elle indiquera la liste nominative.

L'assurance joue à partir du 1^{er} Avril 1939, donc la cotisation du 1^{er} Avril 1939 au 1^{er} Octobre 1939 sera de 9.25 par personne. Vous voudrez bien adresser au plus tôt vos cotisations sur cette base par mandat chèque postal à M. Lemoine Pierre, agent général de « La Nationale », Quimper. Compte de chèque postal 80.63 Nantes, qui est chargé de la gestion de cette assurance et à qui vous pourrez vous adresser pour tous renseignements en cas d'accidents.

Certificats libres

L'organisation paraîtra dans le prochain *Sentier*.

Conseils pratiques

Je viens de corriger les compositions d'arithmétique du Concours organisé par la Caisse d'Epargne de Brest.

Voici quelques conseils dont il serait utile de tenir compte pour le succès de vos candidats au C. E. P.

1° Mettre les calculs sur la copie, les mettre dans un ordre clair. Il ne faut pas par exemple, si on a 12×134 puis le produit 1608 à multiplier par 27, faire l'opération de 134 par 12, puis se servir du produit 1608 comme multiplicande de la nouvelle multiplication par 27, mais écrire de nouveau 1608 à côté de la 1^{re} opération, ou dessous celle-ci, et écrire le multiplicateur 27 dessous, et faire une nouvelle multiplication.

Faute d'agir ainsi, le correcteur a souvent mille peines à se retrouver dans les calculs, s'il y a une erreur, et, enfin, agacé de ne rien déchiffrer dans ce fouillis, il vous gratifie d'une note inférieure. S'il n'y a pas de calculs, si le problème est bon, facilement on croit

que l'élève a copié ; si la réponse n'est pas bonne, il n'est quelquefois pas aisé de se rendre compte de la cause de l'erreur, et presque toujours ça se conclut par une mauvaise note.

2° Habituer vos élèves à faire la preuve de toutes leurs opérations, — à savoir bien séparer les décimales dans un produit, en comptant exactement le nombre de chiffres décimaux des facteurs ; — à bien placer la virgule au dividende, quand on a rendu le diviseur entier, — et ensuite à la bien placer au quotient.

Vous savez qu'à l'examen il y aura une opération : si elle n'est pas exacte, c'est un point de retranché. Quel est le candidat incapable, avec un peu d'attention, d'opérer exactement une addition, une soustraction ?... Nous avons trouvé quantité de copies qui ont commis des erreurs dans l'opération proposée : Cela devrait-il se produire ?

3° Une question était celle-ci : Convertir 4 jours 45

100
en jours, heures, minutes. Plusieurs ont su le faire, mais trop ne l'ont pas su, et pourtant cette question est en toutes lettres dans le programme. Quelques élèves ont dit : 45 de jour = $\frac{24 \text{ h.} \times 45}{100} = 10 \text{ h. } 80$. Ils ont ajouté

100
que ces 80 étaient des minutes, donc 80 minutes = 1 h. 20 minutes, ce qui fait 11 h. 20. Il serait peut-être bon d'expliquer de nouveau un peu les nombres complexes.

4° Veiller à l'orthographe, même dans une solution arithmétique ; le conseil vaut également pour l'énoncé du problème.

5° Bien présenter le devoir : Des copies n'ont aucun trait pour séparer la solution du calcul ; d'autres, par un goût spécial, font parcourir une ligne oblique aux lignes du raisonnement, commençant la 1^{re} ligne à gauche de la feuille, le commencement de la 2^e un peu plus à droite, le commencement de la 3^e un peu plus à droite encore. Pour peu que la solution soit longue, les dernières lignes s'écriraient sans doute sur la table.

Une fois de plus je vous conseille de demander la brochure éditée par M. Le Bihan pour la direction des maîtres en vue du nouveau C. E. P., à M. Guivarc'h, libraire, rue Kéréon, Quimper.

Mot pour rire

De *Inter-France*.

— La culture du lin a développé l'industrie des lainages et du coton.

— Lucullus était un général romain qui aimait sur-tout les nouilles.



Dépôt des Primes : 4, rue Saint-Mathieu, QUIMPER

Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Ecoles Maternelles

etc., etc.

Tables de Ping-Pong pour salles de récréation & Patronages

— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements **Bonduelle - Martineau**

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4)

QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : D. PLOUZENNEC.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.

Librairie A. HATIER, 8, rue d'Assas, Paris (6^e)

TABLEAUX DE SCIENCES

Physiques et Naturelles

PAR

C. DIRAND

Directeur de Cours Complémentaire, à Paris

E. CARRON

Professeur de Sciences Physiques
au Collège d'Arras

M^{ME} CARRON

Professeur de Sciences Naturelles
à l'Ecole Normale d'Arras

Sur une même planche, toute une leçon
transcrite en images murales
Précision et richesse des dessins
Nomenclature très distincte

Prix très réduit : deux tableaux dos à dos..... 23 fr.
(en un carton 110 × 88)

œillets à l'écartement de ceux des cartes murales

Tableaux en Vente

- | | |
|---|--|
| N° 3 Pression atmosphérique.
Baromètre. | N° 12 La vue. |
| N° 3 ^{bis} Pompes. | N° 12 ^{bis} L'ouïe - l'odorat - le goût
- le toucher. |
| N° 4 Machine à vapeur. | N° 14 Ongulés à nombre de doigts
impair. |
| N° 4 ^{bis} Moteur à explosions. | N° 14 ^{bis} Ongulés à nombre de doigts
pair - les ruminants. |
| N° 7 Métaux. | N° 17 Classe des poissons. |
| N° 7 ^{bis} Fer - fonte - acier. | N° 17 ^{bis} Classe des insectes. |
| N° 8 Appareil digestif. | N° 19 La racine. |
| N° 8 ^{bis} Appareil respiratoire. | N° 19 ^{bis} La tige. |
| N° 9 Circulation du sang. | N° 20 La feuille. |
| N° 9 ^{bis} Cœur et vaisseaux sanguins. | N° 20 ^{bis} La fleur. |
| N° 10 L'excrétion. | N° 21 Le fruit. |
| N° 10 ^{bis} Le squelette. | N° 21 ^{bis} Reproduction des végétaux. |
| N° 11 Articulations - muscles. | |
| N° 11 ^{bis} Système nerveux. | |

Les autres tableaux sont en préparation et paraîtront en Novembre 1939.

Demandez le Catalogue descriptif et complet